

Recours au Règlement

prendre la question en délibéré et de la transmettre aux ministres compétents.

Conformément au Code criminel, c'est aux procureurs généraux provinciaux qu'il revient de porter plainte. Je me ferai un plaisir d'attirer leur attention là-dessus. Mais le député et tous les autres députés sont libres d'en faire autant, et je les y encourage puisqu'ils ont l'avantage sur moi d'avoir lu la publication en question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, à ma connaissance, les ministériels n'ont posé qu'une seule question aujourd'hui durant la période des questions. Or, il est de plus en plus courant, durant cette période, qu'on ne nous accorde pas le droit, en tant que députés, de poser des questions.

Madame la Présidente, je pense que si vous examinez les questions que j'ai posées à la Chambre depuis que je siége dans cette enceinte, vous vous apercevrez qu'elles sont tout aussi dures que celles venant de nos vis-à-vis.

Mme le vice-président: Je suis persuadée que le député de Carleton—Charlotte ne veut pas remettre en question le droit de la présidence de donner ou de refuser la parole à quiconque. Je l'invite à se rasseoir maintenant.

Je tiens à lui dire également qu'à trois reprises durant la période des questions, j'ai voulu lui donner la parole, mais il n'était pas à sa place.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, en ce qui concerne la question soulevée par mon collègue, s'il souhaite en discuter avec le leader du gouvernement à la Chambre des communes, la Chambre sera peut-être prête à donner son consentement unanime pour permettre au député de poser sa question et pour laisser d'autres députés de ce côté-ci et, je le suppose, les néo-démocrates, intervenir eux aussi.

Nous pourrions peut-être prolonger la période des questions aujourd'hui jusqu'à environ 12 h 20 pour satisfaire les députés qui ont des questions très pressantes qu'ils souhaitent poser à des ministres.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, toujours au sujet de ce rappel au Règlement, permettez-moi d'ajouter que vous cherchez, comme toujours, je le sais, à trouver une solution à tous les problèmes qui se posent. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un problème, mais je sais que dans notre caucus, il y avait un certain

nombre de députés dont les noms figuraient sur notre liste et qui avaient des questions pressantes à poser aujourd'hui.

À l'instar de mon collègue, je tiens à dire que nous serions plus que disposés aujourd'hui et peut-être pratiquement tous les jours, à prolonger la période des questions pendant, disons, 20 minutes, afin de permettre à un certain nombre de députés de tous les côtés de poser davantage de questions.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je ne vais pas commencer à réclamer qu'on prolonge la période des questions. Je pense qu'on devrait le faire parfois, mais je crois, en fait, qu'il incombe à la présidence de traiter tous les députés dans cette enceinte sur le même pied.

Une fois qu'on a posé les questions principales et qu'on y a répondu sous une forme ou une autre, ce sont les députés alors qui doivent faire en sorte d'attirer l'attention de la présidence, afin d'obtenir la parole. En effet, malheureusement il est de plus en plus courant, j'en ai bien peur, que la présidence—et ce n'est peut-être pas votre cas, madame la Présidente—semble regarder un bout de papier et ne donner la parole qu'à ceux dont les noms y figurent, peut-être.

On est loin de la façon dont la période des questions devrait se dérouler et, en toute franchise, cette période est tellement ennuyeuse que dans bien des cas, lorsqu'on pose une bonne question, si quelqu'un a une question supplémentaire, la présidence n'a parfois pas la latitude de lui donner la parole. La période des questions dans cette enceinte a déjà été un peu plus animée qu'à l'heure actuelle.

• (1210)

La plupart des députés sont déjà partis et je comprends que c'est généralement le stratagème utilisé à ce stade-ci dans le cadre d'un rappel au Règlement. Cependant, pour de futures périodes de questions, je crois que la présidence ne devrait pas avoir cette liste saugrenue sous les yeux une fois la question principale posée, afin qu'il puisse y avoir davantage d'échanges entre les ministériels et l'opposition et qu'on puisse donner un peu plus de sens à toute cette procédure.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'hésite à participer à cet intéressant débat. Le problème concernant la période des questions et, en fait, le comportement à la Chambre et la façon dont nous nous acquittons de nos tâches, par exemple, a soulevé des